

S.E.L.A.R.L.

ALARET Arnaud – ARNAL Jérôme

Commissaires de Justice associés
COMPETENCE DEPARTEMENTALE

25, Rue Mailhes
BP 118
12201 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE CEDEX
☎ 05.65.45.21.13
☎ 05.65.45.47.36
✉ contact@huissiers12.fr

**Bureau annexe :30, Esplanade Jean Jaurès
12300 DECAZEVILLE**

PROCES VERBAL DE CONSTAT



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE SEPT AVRIL

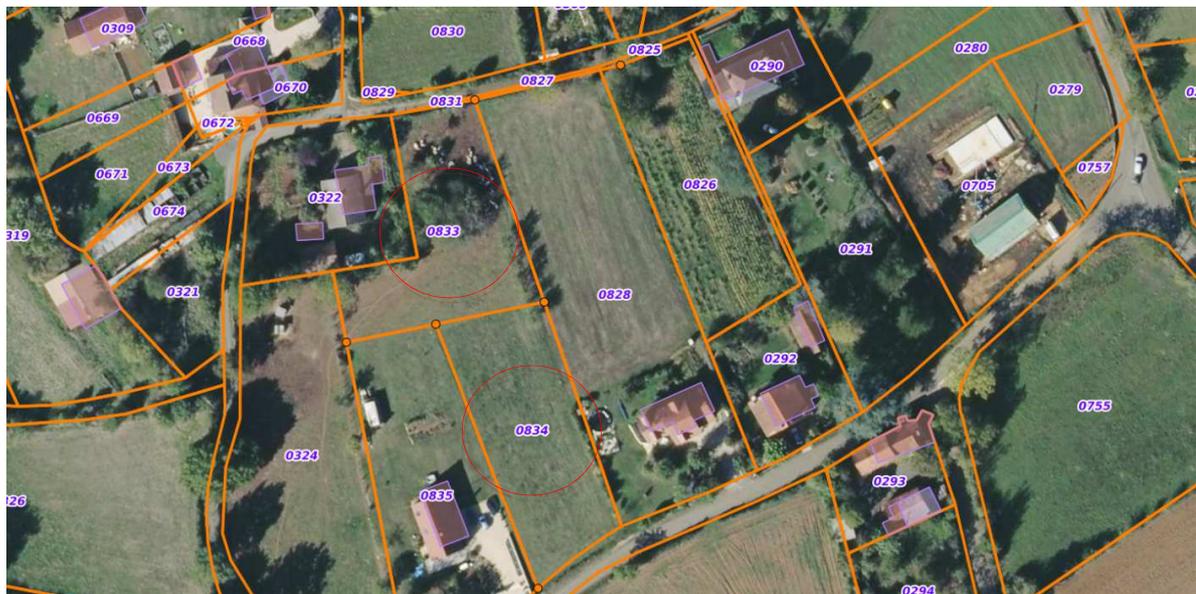
à 11 h 00

A LA REQUETE DE :

Monsieur Lionel CARON, de nationalité française, demeurant actuellement 30 Rue du Tour de Ville 60 530 MORANGLES, représenté ce jour par Madame SALLABERRY.

Il m'a été exposé :

Attendu que Monsieur Lionel CARON est en train de faire l'acquisition de deux parcelles sises commune de SAINTE CROIX (12260), Route du Barry, référencés au cadastre de ladite commune sous les numéros 833 et 834, section OB, à Madame SALLABERRY.



Vue aérienne Géoportail

**Soumis à taxe forfaitaire
Art. 302bis CGI**

Qu'afin de sauvegarder ses droits et se réserver une preuve future, le requérant désirait à présent que soit dressé par acte de mon ministère, un procès-verbal de constat portant sur la viabilisation desdits terrains.

Déférant à cette réquisition.

Je soussigné, Maître ALARET Arnaud, membre de la SELARL ALARET-ARNAL, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un office, 25 Rue Mailhes - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE,

Me suis rendu ce jour, Route du Barry, commune de SAINTE CROIX (12 260) où, en présence de Madame SALLABERRY, actuelle propriétaire, il a été procédé aux constatations suivantes :

PARCELLE 0834

Me trouvant sur place, je constate que la parcelle référencée 0834 se trouve en bordure de la voie publique, Route du Barry, commune de SAINTE CROIX (12 260).

Vues d'ensemble







Au Sud-Ouest de ladite parcelle, je constate un raccordement aux réseaux existants suivants :

Présence d'un coffret électrique (partagé avec la propriété voisine).





Je constate également la présence d'une gaine d'attente destinée à recevoir les réseaux de télécommunication



Présence d'un coffret destiné à recevoir le compteur d'eau potable et son raccordement.

A ce jour, absence de compteur du fait de l'absence d'abonnement souscrit à ce jour.





PARCELLE 0833

La parcelle référencée 833 est accessible depuis un chemin communal au Nord de cette dernière d'une largeur d'environ de 3 à 4 mètres.

Vues d'ensemble









Poursuivant mes constatations, je constate deux zones de raccordement sur cette parcelle :

Au Nord-Est.

Présence d'un coffret électrique.

Je constate une attente pour les réseaux de télécommunication dans un regard en béton.





Au Nord-Ouest.

Présence d'une seconde attente pour les réseaux de télécommunication



Je note également la présence d'un regard destiné à recevoir un compteur d'eau potable et son raccordement.

Absence de compteur.





A la fin des opérations je me suis retiré dressant le présent procès-verbal de constat assorti de clichés photographiques afin de servir et valoir ce que de droit.

FIN DES OPERATIONS

LE SEPT AVRIL

DEUX MILLE VINGT TROIS

A 12 h 00 mn

Maître Arnaud ALARET

